

SAGE Auzance Vertonne : Inventaire des zones humides sur la commune de Brétignolles-sur-Mer.

La loi sur l'eau impose aujourd'hui de prendre en compte les zones humides dans les documents d'urbanisme et d'intégrer ces espaces dans la réflexion globale d'élaboration du document de bassin versant : le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

C'est pourquoi le Syndicat Mixte du SAGE Auzance Vertonne a pris en charge, en parallèle des études techniques liées à l'élaboration du SAGE, l'inventaire des zones humides de son périmètre.

La concertation et l'échange avec les acteurs locaux restent au cœur du dispositif. Ainsi, au sein de chaque commune, il est constitué un groupe multi-acteurs (élus municipaux, représentants de la profession agricole, de la pêche, de la chasse, de l'environnement, etc) qui est chargé de suivre l'élaboration de l'inventaire sur la commune. Par ailleurs, une phase de consultation des résultats de l'inventaire est organisée dans chaque commune.

La première phase de terrain a été réalisée sur la commune de Brétignolles-sur-Mer en novembre 2010. Pour ce faire, un technicien est intervenu sur le territoire afin de réaliser une expertise et proposer une cartographie en s'appuyant sur la définition règlementaire d'une zone humide (critères de sol et de végétation).

La carte précise des zones humides est **consultable en mairie jusqu'au 30 avril 2011**. Cette carte est accompagnée d'un livret de consultation reprenant tous les détails de l'expertise.
Toute personne peut faire des remarques sur le résultat de l'inventaire.
Une permanence se tiendra également en mairie le **mardi 29 mars prochain de 14h à 17h**.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le Syndicat Mixte du SAGE Auzance Vertonne :

M. JAN Matthieu, technicien Zones Humides
Syndicat Mixte du SAGE Auzance Vertonne
02.51.05.88.44
E-mail : sage.auzance.vertonne@wanadoo.fr
Site Internet : www.sageauzancevertonne.fr